

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2013.

COMPTE RENDU.

NOM, PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES
M. BEMELS Pierre, Maire	oui			
<u>Adjoints</u>				
M. LOHYER José	oui			
M. DEGHAÏE Christian	oui			
Mme CHAUMERLIAC Françoise	oui			
Mme GOASDOUE Patricia	oui			
Mme LAMBEL Anne-Marie	oui			
M. SCHOLLA Gérard	oui			
M VIOLETTE Bernard	oui			
Mme TISSU Martine	oui			
<u>Conseillers</u>				
Mme LALLALI Michelle	oui			
Mme BERTHAULT Michelle	oui			
M REGNIER Serge	oui			
Mme GREEN Claude	oui			
Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
M WEIFFENBACH Hervé	non			oui
Mme PONCE Muriel	non		M VIOLETTE	
M DERRACHI Rachid	non			oui
M FISSEUX Frédéric	non	oui		
M BARBIER Pascal	non		M. SCHOLLA	
Mme CAUDRON Céline	oui			
Mme LESTAVEL Virginie	non			oui
M GOSSET Pierre Yves	non			oui
M. MONSILLON Gilles	oui			
Mme DUBIN Laurence	oui			
Mme DYKMANS Anne	non		Mme DUBIN	
M. SOURON Olivier	oui			
Mme LOUNIS Farida	oui			

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : M DEGHAÏE.

Lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

Il s'agit des décisions n°13 à 16/2012 et n°01 à 04/2013.

Approbation du procès verbal de la séance de Conseil Municipal du 29/11/2012 :

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

1. Personnel, tableau des effectifs arrêté au 01 janvier 2013 :

Suite à différentes créations et suppressions de poste, le tableau des effectifs a été actualisé.

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité, a arrêté le tableau des effectifs dressé au 01 janvier 2013,
- à l'unanimité, a pris acte de l'incidence de ces modifications sur le budget M14 et M49 au titre de l'année 2013.

2. Personnel, fixation du ratio de promotion suite à la création d'un échelon spécial (échelle 6) en catégorie C :

Une nouvelle disposition réglementaire a créé un échelon supplémentaire (ayant valeur de grade) en catégorie C.

Ce nouvel échelon est désigné sous le terme «d'échelon spécial» et il concerne toutes les filières sauf la filière technique.

La délibération n°56/2007 du 20 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade par filière, par catégorie et par échelle a donc été actualisée.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé cette nouvelle disposition de promotion qui complètera la délibération n°56/2007 du 20 septembre 2007.

3 Personnel, création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe et fermeture d'un poste d'adjoint administratif de première classe à compter du 15 février 2013,

4 Personnel, création d'un poste de chef de service de police municipale principal de seconde classe et fermeture d'un poste de chef de service de police municipale à compter du 01 mars 2013 :

Un agent en poste au sein des services administratifs de la mairie et un autre au sein du service de la police municipale peuvent bénéficier d'une promotion.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe à compter du 15 février 2013 au sein des services administratifs de la mairie,**
- **à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste de chef de service de police municipale principal de seconde classe et la suppression d'un poste de chef de service de police municipale à compter du 01 mars 2013 au sein du service de la police municipale,**
- **à l'unanimité, a pris acte de l'incidence au budget 2013 et aux suivants.**

6 Assainissement, fixation du montant de la taxe 2013 perçue sur les consommations d'eau :

Le Conseil Municipal a fixé le montant de la taxe d'assainissement perçue sur les consommations d'eau à 2,10€.

Ce tarif fixé s'appliquera à la facture émise au cours de l'été 2013 et puis à celle de l'hiver 2013-2014.

Le Conseil Municipal,

- **à la majorité (abstentions M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M SOURON et Mme LOUNIS), a fixé le montant de la taxe pour l'année 2013 à 2,10€ par mètre cube d'eau consommé,**
- **à la majorité (abstentions M MONSILLON, Mmes DUBIN et DYKMANS, M SOURON et Mme LOUNIS), a pris acte que cette recette sera portée aux budgets 2013 et 2014 du service d'assainissement en section d'exploitation.**

7 Plan de circulation sur le quartier de Courcelles:

Sur une partie du quartier de Courcelles, l'objectif est de mettre en place un plan de circulation et de stationnement le plus cohérent possible en minimisant les contraintes pour les habitants et pour les entreprises tout en améliorant la sécurité pour tous.

Tous ces travaux seront engagés et achevés en 2013.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé ce plan de circulation. qui concerne plus de la moitié du quartier de Courcelles.**

8 Médiathèque, demande de subvention au Conseil général en section de fonctionnement :

Dans le cadre du soutien au fonctionnement des médiathèques, le Conseil Général peut accorder une aide à la Commune.

En 2013, la demande de subvention portera sur un échange culturel entre une classe de Presles et une école du Burkina Faso

Le Conseil municipal,

- à l'unanimité, a validé cette demande,
- à l'unanimité, a autorisé M le Maire à déposer ce dossier de subvention,
- à l'unanimité, a pris acte que les dépenses et les recettes correspondantes seront portées au budget 2013 de la Commune.

9 Débat sur les orientations budgétaires 2013 :

Les orientations budgétaires 2013 ont été présentées par M le Maire, au nom de la majorité municipale.

Elles figureront dans le procès verbal de la séance du 28 février 2013.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Rapport annuel du SITE.

Il figurera en annexe dans le procès verbal de la séance du 28 février 2013.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 23h00.

A Presles, le 01 mars 2013.

Le Maire : Pierre BEMELS.